

## **Thèse portant sur le thème :**

### **Les stratégies de modernisation des instruments financiers de paiement : étude comparative Europe-Afrique**

**Soutenue par TCHEUMALIEU FANSI Manuel Roland, [fansi78@yahoo.fr](mailto:fansi78@yahoo.fr)**

**Strasbourg - 27 mars 2010**

#### **RESUME :**

Les échanges transfrontaliers et même transcontinentaux sont devenus croissants, entraînant ainsi une grande circulation des hommes, des richesses et corrélativement une croissante utilisation des instruments financiers de paiement nécessaires au dénouement des transactions. Aucune transaction commerciale ou non à l'international ne peut s'opérer sans l'emprunt des circuits bancaires par les cocontractants pour opérer leurs paiements. La nécessité d'un rapprochement entre les différentes banques afin de maîtriser les effets pervers de la globalisation des échanges et des transactions s'est posée avec acuité. Donc l'exploitation de ces dispositifs de paiement qui sont par hypothèse des instruments interbancaires est tributaire des récents montages, des tissus contractuels ou relationnels établis et entretenus entre les différentes banques et leurs réseaux.

**L'intérêt de ce sujet** place en avant-garde, le degré d'implication des banques européennes et africaines dans ce processus d'exploitation des instruments de paiements au lendemain de la globalisation des échanges. Il est question de rechercher comment les banques aussi bien en Europe qu'en Afrique se sont intéressées dans la gestion de ces instruments afin de parfaire les transactions intervenues entre les cocontractants. Les stratégies d'exploitation mises sur pied en Europe en vue de l'exploitation de ces instruments ont fortement inspirées l'Afrique qui est presque à l'aube de l'utilisation de certains de ces effets à l'instar des cartes bancaires qui restent relativement des instruments élitistes. Face à l'amélioration croissante en Europe des stratégies d'exploitation de ces instruments à la croisée des canaux technologiques, informatiques et communicationnels, il est intéressant d'analyser comment en Afrique Centrale et de l'Ouest, malgré le retard accusé depuis longtemps, les banques avec l'appui des institutions monétaires sous régionales essayent d'affiner les stratégies en vue de combler ce retard qui freine la pratique des affaires. L'intérêt de ce sujet réside donc dans la comparaison des stratégies en cours dans les deux continents qui ne manqueront pas de déboucher dans leur interprétation sur les analogies mais surtout sur les particularités caractéristiques. Les regroupements bancaires transcendent parfois certains

clivages continentaux et resserrent davantage les rapports interbancaires et par conséquent les stratégies d'exploitation de portée internationale voire universelle.

C'est pourquoi, **la problématique** qui se pose est de savoir : **quelles sont ces nouvelles techniques contractuelles et innovantes utilisées par les groupes bancaires européens et africains en vue de l'exploitation moderne des instruments financiers de paiement** ? En d'autres termes, comment à propos de l'exploitation moderne des instruments comme les cartes bancaires, les chèques, les virements, l'affacturage, le billet à ordre et la lettre de change se nouent des alliances entre groupes bancaires concurrents? C'est tout le problème de la dématérialisation des instruments financiers de paiement ainsi que des stratégies de leur traitement interbancaires en Europe et en Afrique.

L'analyse des stratégies mises en œuvre sur ces deux continents montre que les mécanismes d'exploitation moderne de ces moyens de paiement peuvent être perçus sur un double plan : les stratégies relatives à l'exploitation des cartes bancaires d'une part, et celles relatives aux mandats de paiement d'autre part.

**Sur le premier plan**, les stratégies analysées concernent uniquement les cartes bancaires parce statistiquement, elles constituent les moyens de paiement les plus utilisés en Europe et ont en dépit de quelques pesanteurs, un bel avenir en Afrique. Les politiques d'exploitation analysées ici concernent soit les mécanismes interbancaires d'organisation du réseau et du marché cartes bancaires, soit les mécanismes fonctionnels voire opérationnel du système cartes bancaires.

D'abord, les mécanismes liés à l'organisation du réseau ou au marché cartes bancaires sont relatifs au dispositif juridique voire contractuel dans lequel l'action des groupes bancaires et des autorités monétaires s'intègre à propos de l'exploitation de ces instruments de paiement. Les politiques interbancaires combinées mises sur pied débouchent sur la formulation des montages juridiques ou d'alliances interbancaires : les accords bancaires, les décisions d'association et les pratiques concertées constituent les réels prototypes. Même si ces ententes sont contractuellement formulées dans les termes semblables en Afrique et en Europe, leurs degrés d'implication restent substantiellement différents. Cette divergence tient au fait que les ententes bancaires constituées se sont solidement enracinées en Europe car la pratique très ancienne ici a laissé se former des groupements voire des cartels cartes bancaires aux pratiques concurrentielles monopolistiques solides débouchant parfois sur des dérives d'illicéité : les retraits abusifs de terminaux de paiement chez les commerçants pratiqués par le GIE cartes bancaires en France de même que l'interdiction pour les membres du groupe Eurocard MasterCard et Visa d'émettre des cartes concurrentes American Express ou Discover ont souvent été sanctionnés pour illicéité et anticoncurrentielle.

Par contre, les cartes bancaires sont presque d'apparition récente en Afrique. Par conséquent, les ententes bancaires au niveau national à l'instar de celles qui sont marquantes en Europe sont quasi inexistantes même si avec les récentes réformes, celles communautaires ou sous régionales se forment progressivement à l'instar du groupement inter monétique UEMOA « *GIM-UEMOA* » en Afrique de l'Ouest et de l'Office monétique de l'Afrique Centrale « *OMAC* ».

La divergence entre les monopoles créés en Europe et en Afrique se répercute également sur la répartition du réseau. En effet, le réseau cartes bancaires est très pertinent en Europe pour plusieurs raisons : un environnement des affaires et un taux de bancarisation favorables, un marché très dense avec la mise en place d'un espace unique de paiement européen à travers le projet SEPA ainsi que les habitudes de consommations qui privilégient prioritairement comme moyens de paiement, les cartes bancaires. Au contraire, le marché africain des cartes bancaires est en formation et reste très réduit pour plusieurs raisons : un environnement des affaires peu compétitif, un taux de bancarisation très faible ainsi que les mœurs de consommations habituées à l'utilisation de la monnaie fiduciaire et qui s'accommodent encore difficilement avec les moyens de paiement scripturaux et la monnaie immatérielle. Par conséquent, la carte bancaire reste un instrument de paiement élitiste en Afrique en dépit des réformes des systèmes de paiement qui ont prioritairement pour but de banaliser son utilisation. Cependant, les convergences ne manquent pas.

Ensuite, les stratégies de mise en œuvre et de traitement des opérations par cartes bancaires débouchent sur des analogies pertinentes. En effet, les contrats de mise en œuvre cartes bancaires sont similaires sur les deux continents, qu'ils s'agissent des contrats banques porteurs ou des contrats commerçants. La convergence des stratégies a donné lieu techniquement à la définition d'une norme unique : c'est la migration vers le standard EMV. L'adoption de ce standard commun au niveau international débouche inévitablement sur l'interopérabilité et l'interbancaire indispensables au traitement des opérations effectuées par cartes bancaires, que ces opérations aient été réalisées à l'interne, à l'international ou auprès d'un réseau concurrent étranger. Quid des stratégies relatives aux ordres de mandats ?

**Sur le second plan**, les stratégies analysées concernent les ordres de paiement tels les virements, l'affacturage et les effets de commerce. Les politiques de leur mise en œuvre centrées sur la prévention et la gestion du risque ont d'abord été examinées avant les stratégies de leur traitement interbancaire.

D'abord, en ce qui concerne l'utilisation des ordres de paiements, il faut préciser que le risque consiste ici au non paiement. Les stratégies prises aussi bien en amont qu'en aval doivent avoir pour but de prévenir et gérer le risque de non paiement : l'inscription des personnes indécrites en vue de l'application des interdictions bancaires, les retraits de chéquier en cas d'émission des titres

sans provision, l'établissement du protêt ainsi que la collaboration interbancaire indispensable sur le contenu des informations qui enrichissent les fichiers gérés par les banques centrales en sont les principales mesures.

Invariablement de la typologie de ces ordres de paiement, il faut remarquer que les mécanismes de leur tenue sont particuliers de nos jours. Ainsi, les informations obligatoires qui confère à ces titres une légitimité ne sont plus inscrites sur du support papier mais, elles sont plutôt flashées sur une bande magnétique en vue de leur transmission automatisée. C'est l'ère de la dématérialisation exacerbée commencée en Europe qui a obligé l'Afrique à s'arrimer au gré des récentes réformes afin de mettre sur pied des instruments d'échange et de règlement qui répondent aux standards internationaux. En effet, l'intrusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les mécanismes d'exploitation est très pertinente de nos jours. Les virements ont connus ainsi une expansion inconsiderée depuis l'utilisation du réseau Internet pour les transferts dits « *électroniques* ». Désormais, qu'il s'agisse du virement domestique ou du virement international, l'opération est exécutée en temps réel ou instantané à condition que les codifications nécessaires du relevé d'identité bancaire du donneur d'ordre et du bénéficiaire soit clairement identifiées à savoir les numéros de leurs comptes bancaires, leurs codes BIC ou leurs codes IBAN. En effet, la dématérialisation influe substantiellement sur les stratégies de traitement interbancaire de ces ordres de paiement.

Ensuite, cette étude expose comment la dématérialisation des ordres de paiement a complètement révolutionné les stratégies de leur traitement et de leur échange interbancaires. En effet, aussi bien en Europe qu'en Afrique, ces effets ne circulent plus entre les banques sous leur forme papier. La généralisation de l'échange interbancaire de l'image chèque, de la lettre de change relevé ou du billet à ordre relevé en sont quelques principales illustrations. Compte tenu du caractère désormais virtuel des titres, leur échange interbancaire se fait non plus en chambres de compensation où les titres étaient portés sous forme papier en vue de leur échange réciproques par les différentes banques partenaires, mais ces titres sont désormais télé-compensés grâce aux télétransmissions des informations entre les différentes banques participantes. En France les informations télétransmises dans ce cadre sont traitées par le système interbancaire de télé compensation ou « *SIT* », en zone CEMAC par le Système de télécompensation de l'Afrique Centrale « *SYSTAC* » et en Afrique de l'Ouest par le Système de compensation automatisé de l'UEMOA ou « *SICA-UEMOA* ». Le gain en temps avec cette nouvelle procédure est considérable. Il l'est encore plus important et plus sécurisant lorsqu'il s'agit de gros montants dont la moindre défaillance dans le traitement peut causer un réel risque systémique. Enraciné en Europe depuis 2000, le traitement automatisé de gros montants a atteint sa maturation avec la concrétisation du projet de dimension européenne TARGET 2 qui s'est substitué à TARGET 1. L'Afrique, de nouveau séduite

s'est arrimée avec la mise sur pied des projets structurants calqués sur le modèle européen à l'instar du Système de gros montants automatisé de l'Afrique Centrale « *SYSGMA* ».

Au demeurant, les stratégies européennes d'exploitation moderne des instruments financiers de paiement d'abord mises à contribution en Europe ont profondément inspiré les autorités africaines qui s'y sont largement inspirées pour réformer récemment leurs systèmes de paiement qui devenaient déjà inadaptés pour la conduite des affaires dans un monde désormais mondialisé. Cependant, subsistent quelques moyens de paiement atypiques, conformes à chaque continent qui stigmatisent à perfection leurs singulières mœurs bancaires, habitudes de consommation et leurs états de développement respectifs.

**TCHEUMALIEU FANSI Manuel Roland**

**Email : [fansi78@yahoo.fr](mailto:fansi78@yahoo.fr)**